

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 53 (1977)
Heft: 2

Artikel: Konservierung und photographische Reproduktion von Handschriften und alten Drucken
Autor: Bodmer, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Konservierung und photographische Reproduktion von Handschriften und alten Drucken

Von Dr. *Jean-Pierre Bodmer*, Zentralbibliothek Zürich

Der hier anzudeigende Band* enthält die Akten eines im Herbst 1975 in Rom abgehaltenen Kongresses, der 38 Vertreter großer Bibliotheken aus aller Welt sowie 14 weitere, zumeist in der Biblioteca Vaticana tätige Fachleute vereinigte und der seinen zeremoniellen Höhepunkt in einer von Papst Paul VI. gewährten Privataudienz erreichte. Arbeit und internationaler Charakter des Treffens werden aus den Titeln der zum Teil recht umfänglichen Hauptreferate deutlich.

1. Il servizio fotografico – problemi amministrativi, giuridici e finanziari (Luciana Mancusi, Roma)
2. Die internen photographischen Archive: Die Sicherheitsverfilmung (Tilo Brandis, Berlin); Die Schutzverfilmung (Karl Dachs, München)
3. General rules for the supply of photographs and ordinary applications (Kenneth B. Gardner, London)
4. Normen für die Herstellung und Lieferung von Photoreproduktionen für Zwecke der Veröffentlichung (Otto Mazal, Wien)
5. La documentation photographique interne et les rapports avec les instituts qui constituent une documentation photographique systématique (Manuel Carrión, Madrid)
6. La collaboration entre les bibliothèques – élaboration de normes communes, attitudes communes vis-à-vis des entreprises spécialisées (Georges Colin, Bruxelles)
7. Le prêt extérieur des manuscrits et imprimés anciens (Marcel Thomas, Paris).

Die Debatten, die man im Wortlaut nachlesen kann, ließen erkennen, daß den Verantwortlichen der Schutz des wertvollsten und unersetzlichen Bibliotheksgutes angesichts der rapide um sich greifenden Kopierverfahren und der gesteigerten Nachfrage seitens der Veranstalter von Ausstellungen etwelche Sorgen bereitet. Die zum Schluß verabschiedeten Empfehlungen, ein Text von erheblichem grundsätzlichem Gewicht, seien hier in der französischen Fas-

* Conservation et reproduction des manuscrits et imprimés anciens. Colloque international organisé par la Bibliothèque Vaticane à l'occasion de son 5e centenaire, 21–24 octobre 1975. 368 p. Città del Vaticano: Biblioteca Apostolica Vaticana 1976. (Studi e testi 276).

sung veröffentlicht. Sie liegen der VSB-Arbeitsgruppe der Handschriftenbibliothekare seit geraumer Zeit zur Stellungnahme vor und haben im allgemeinen auch Zustimmung gefunden, wenn auch einige Wünsche offenblieben, so etwa was die Politik der Bibliotheken angesichts von Ausstellungsprojekten und Verlagsunternehmungen betrifft.

Vœux adoptés par le colloque

Le laboratoire photographique

1. Les membres du Colloque souhaitent que les bibliothèques
 - a) créent leur propre laboratoire photographique. Celui-ci devrait être placé sous la responsabilité d'un membre du personnel scientifique de l'établissement;
 - b) disposent des moyens nécessaires pour faire face à l'énorme accroissement des demandes tout en tenant compte du perfectionnement constant des techniques de reproduction.
2. Les membres du Colloque jugent nécessaire qu'à tous les stades du processus de reproduction un maximum de protection soit assuré aux documents précieux.

Les archives photographiques

3. Les membres du Colloque souhaitent que les bibliothèques – afin que soit évitée une manipulation répétée des documents précieux – utilisent des procédés photographiques qui permettent la constitution d'archives en vue de la reproduction ultérieure.
4. Les membres du Colloque affirment la nécessité pour les bibliothèques de constituer des archives de sécurité de leurs documents précieux.

La concession des reproductions photographiques

5. Les membres du Colloque souhaitent que les bibliothèques
 - a) restent juges dans chaque cas de l'opportunité d'effectuer et de concéder la reproduction des documents précieux, afin d'en assurer la sauvegarde pour les lecteurs de demain;
 - b) restent propriétaires d'au moins un négatif ou original reproductible (master-copy), quel que soit le type de reproduction concédé;
 - c) encouragent dans la mesure du possible les reproductions imprimées intégrales qui offrent toutes les garanties techniques et scientifiques désirables, afin d'assurer une plus large diffusion et une meilleure protection des documents précieux et fragiles;
 - d) se constituent une documentation photographique systématique et apportent leur collaboration à toute entreprise qui tend à constituer une telle

documentation à des fins scientifiques précises et limitées, en vue de mieux conserver et mieux exploiter scientifiquement les documents précieux.

Le prêt des documents précieux

6. Les membres du Colloque souhaitent que les opérations du prêt des documents rares, fragiles et précieux soient toujours supervisées par un membre du personnel scientifique compétent en la matière.

7. Les membres du Colloque considèrent

a) que le prêt entre bibliothèques concédé pour répondre aux demandes de particuliers, à fins de recherche, doit être de plus en plus restreint lorsqu'il s'agit de manuscrits, d'*unica* ou de tous documents rares, même s'ils sont relativement peu précieux. De tels prêts ne devraient être accordés qu'à titre tout à fait exceptionnel et seulement lorsqu'il sera démontré que l'envoi de reproductions photographiques constituerait en fait une entrave majeure à la recherche poursuivie.

b) comme particulièrement souhaitable qu'un guide pratique des précautions diverses dont devrait être accompagné tout prêt de documents précieux à des expositions extérieures soit élaboré par une commission *ad hoc*. Son texte devrait être soumis dans chaque pays concerné aux administrations compétentes afin qu'il puisse être ultérieurement transmis à fins d'approbation à des organismes internationaux tels que l'UNESCO, la FIAB, etc., pour acquérir de ce fait une incontestable autorité.

La collaboration entre bibliothèques

8. Les membres du Colloque – conscients que les questions soulevées au cours de celui-ci reflètent leurs préoccupations communes – souhaitent que les bibliothèques élargissent et approfondissent leur collaboration en vue d'arriver à une pratique commune en la matière. En particulier, ils souhaitent que des réunions du genre de ce Colloque et d'autres formes de contact permettent de poursuivre la discussion amorcée.

9. Les membres du Colloque affirment la nécessité de promouvoir un large échange d'informations entre bibliothèques sur des techniques de reproduction qui permettent de mieux protéger les documents précieux.

La formation des bibliothécaires

10. Les membres du Colloque souhaitent que – partout où un enseignement professionnel est dispensé sous le contrôle ou l'influence de l'autorité supérieure dont relèvent les bibliothèques du pays – l'attention des enseignants et des étudiants soit attirée avec insistance sur la gravité des problèmes éthiques, techniques, financiers et juridiques posés par la conservation, la reproduction et le prêt de tous les documents précieux ou fragiles dont les futurs bibliothécaires auront un jour la responsabilité.